

Dans ce numéro :

- Editorial 1  
F. NDJAPOU
- Un mode de pensée pour la ville 2  
J.M. RIVAL
- Mettre l'écologie au cœur de l'action publique 3  
Elus de gauche
- L'écho quizz 3
- Quel tri sélectif? 4  
J.M. BLANCHARD
- Urbanisme et développement durable 5  
C. VANDENDRIESSCHE

HOMMAGES

Le 4 août dernier, François Branciard nous quittait. Maire de Gleizé de 1983 à 1989, il a toute sa vie durant activement promu les valeurs de l'humanisme, de la tolérance, et de la solidarité avec les plus démunis. François restera pour nous tous un modèle d'engagement, alliant la force de conviction avec le sens de l'écoute et du partage. Puisse son souvenir inspirer durablement la vie politique et sociale de notre commune.

A. GAY

Pensées solidaires et amicales pour toute la famille de Benjamin Filippelli, décédé accidentellement à l'âge de 22 ans lors d'un séjour aux Etats-Unis. Son engagement militant et politique lors des dernières élections municipales sera un exemple pour toute la jeunesse de nos quartiers.

F. NDJAPOU

# Développement durable et écologie

Année 2008, n°1

Septembre 2008

## EDITORIAL

Fondée en Mai 2008, **Gleizé Citoyenne et Solidaire** est une association nouvelle sur la ville de Gleizé. Elle a pour principaux objectifs de favoriser une démocratie ouverte et participative, de promouvoir un développement économique respectueux de l'environnement et des personnes, d'affirmer une solidarité active entre tous les citoyens et de proposer une réflexion concertée avec les instances représentatives de la Communauté d'Agglomération de Villefranche sur Saône.

L'exercice d'une démocratie ouverte et participative se traduit par la parution d'un bulletin d'information trimestriel sur la vie locale intitulé **L'écho du citoyen**. Espace d'expression et de concertation, **L'écho du citoyen** souhaite associer l'ensemble de la population à la réflexion sur les différents projets qui la concernent. Il propose un sujet de débat et laisse la parole aux principaux acteurs. Ainsi les élus de la majorité comme de l'opposition, les associations, les entreprises, les habitants seront sollicités pour apporter leur avis, pour partager leur expérience, pour proposer des actions concrètes et pour faire entendre leur voix citoyenne et solidaire.

Votre premier numéro est consacré à l'écologie et au développement durable. L'écologie s'inscrit, aujourd'hui, comme l'une des préoccupations majeures pour l'avenir de notre société. L'exposition des citoyens aux risques industriels et aux pollutions (atmosphériques, sonores,...) nécessite de faire se rencontrer les questions sociales et les questions environnementales.

*Mais comment articuler les enjeux sociaux et les enjeux environnementaux ?*

Au-delà des clivages partisans, le développement durable s'est constitué comme une valeur fondatrice pour la vie des citoyens comme pour l'action publique.

*Mais quelles sont les définitions et les conceptions qui traversent cette durabilité ? Quelles sont les dimensions à privilégier : équité sociale, gestions des déchets, aménagement des espaces urbains,...* ?

Notre responsabilité est de valoriser les initiatives locales en faveur de projets écocitoyens. Cet engagement solidaire et environnemental doit être soutenu par une action concertée et volontariste des pouvoirs publics.

*Mais quel sens donner à cette citoyenneté écologique ? Quel rôle peut jouer le politique ?*

François NDJAPOU, La Chartonnaière

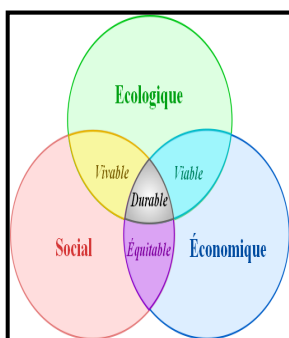


**« L'Echo du citoyen...pour faire entendre votre voix citoyenne et solidaire »**

## Le développement durable comme mode de pensée



**Le  
développement  
durable n'est  
donc pas un  
« gadget », une  
« formule  
magique », c'est  
un mode de  
pensée**



Cette formule très à la mode aujourd'hui est pourtant déjà ancienne, nous la trouvons exprimée à la fin des années 1960. Dès cette époque, des scientifiques, des politiques s'interrogent au sein d'un club de réflexion, le « Club de Rome », sur les conséquences et les buts de la croissance économique. Pour faire simple, ils posent les questions de la « pauvreté dans l'abondance » et de la disparition du stock de ressources naturelles.

En 1987, le développement durable est défini dans le cadre des Nations-unies comme « le développement qui répond au développement du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre au leur ».

Les engagements internationaux de la France du Sommet de la terre de Rio, 1992, et ceux de la stratégie européenne du développement durable de Göteborg, 2001, se concrétisent dans une stratégie nationale de développement durable définie en 1997 puis en 2003 pour la période 2003-2008.

Cette stratégie retient 6 axes (Axe 1 : "Le citoyen, acteur du développement durable"; Axe 2 : "Territoires"; Axe 3 : "Activités économiques, entreprises et consommateurs" ; Axe 4 : "Prévenir les risques, les pollutions et autres atteintes à la santé et à l'environnement" ; Axe 5 : "Vers un État exemplaire" ; Axe 6 : "Action internationale") qui mettent bien en évidence les 3 piliers du développement durable: l'écologique, le social et l'économique.

**Le développement durable n'est donc pas un « gadget », une « formule magique », c'est un mode de pensée.** Il s'agit dans nos décisions individuelles quotidiennes et dans les décisions publiques de prendre en compte ces 3 dimensions et leurs effets aujourd'hui, demain et après-demain.

Pour aider ce raisonnement nouveau, global et complexe, des outils ont été développés au niveau international, le programme **Action ou Agenda 21**. C'est une déclaration qui fixe un programme d'actions pour le 21<sup>ème</sup> siècle dans des domaines très diversifiés afin de s'orienter vers un développement durable de la planète.

L'Agenda 21 se décline ensuite selon différents échelons géographiques, Union européenne, France et collectivités territoriales, il s'agit alors des agendas 21 locaux.

L'axe 2 de la stratégie nationale de développement durable précise les orientations suivantes pour les "Territoires" :

- prendre en compte dans la gestion du patrimoine naturel les dimensions à la fois urbaine et bâtie, rurale et naturelle des territoires, et préserver les différents milieux naturels ;
- mieux connaître et réduire les inégalités écologiques et sociales ;
- mieux associer les collectivités locales à la gestion des territoires (en développant, par exemple, des projets de développement durable).

Il existe 327 agendas 21 déjà construits ou en cours d'élaboration en France .

Depuis 2006, la région Rhône-Alpes soutient financièrement des projets de développement durable dans le cadre de son action, « Les trésors du développement durable en Rhone-Alpes », le Conseil général de l'Isère a adopté un *agenda 21*.

Pour notre commune et pour la Communauté d'Agglomération de Villefranche sur Saône, il n'existe pas d'*agenda 21*.

Pourtant cette réflexion globale nous manque fortement:

*Comment comprendre avec 2 adjoints informés depuis le 8 mai 2008, par oral et par écrit, d'un fonctionnement de l'éclairage public de jour dans quelques rues du bourg, qu'au 1er septembre, le problème ne soit toujours pas réglé?*

*Comment avoir aménagé 2 salles pour les réunions des associations, sans anticiper les problèmes d'insonorisation? Les bruits de conversation d'une salle couvrent les conversations de l'autre salle;*

*Comment comprendre l'intérêt de démarrer des études d'aménagement sans volonté réelle de les concrétiser, exemple le projet pour l'ancienne filature route de Tarare ?*

*Comment prévoir l'installation de zones d'activités à proximité des champs captants de Beauregard qui assurent notre alimentation en eau potable?*

*Comment décider de la réalisation d'un contournement ouest de l'agglomération, sans en avoir, au préalable envisager les conséquences en terme de déplacements, de répartition de l'habitat...?*

il y a urgence à mettre en place un *agenda 21* sur la Communauté d'Agglomération et des outils de suivi pour « penser globalement et agir localement ».

Jean-Michel RIVAL, Le Bourg

### Mettre l'écologie au cœur de l'action publique

La signature de la charte des maires par la municipalité de GLEIZE est un exemple de la volonté incontestable de prendre en compte les questions d'environnement. Mais l'équipe municipale actuelle devrait faire davantage d'efforts en terme d'investissements pour mettre l'écologie au cœur de toute son action. En effet l'investissement en matière d'écologie et de développement durable est noyé dans le budget global « Environnement, aménagement, développement durable ». Les aménagements paysagés du jardin de la Revole (autour de 60 000 Euros), la création d'un ascenseur à la salle de la Revole (autour de 56 000 Euros), la réfection des trottoirs et la création de chemins piétonniers (85 000 Euros) représentent la majeure partie de ce budget, laissant peu de marge pour un investissement ciblé (source: compte rendu de reunion de la Commission municipale du 25-03-2008).

La commission municipale « développement durable » devrait être associée à tous les projets communaux. L'éducation, les transports, l'eau, l'économie sont traversés par ces enjeux:

L'éducation est primordiale pour que chacun, enfant ou adulte, prenne conscience d'être **un élément dans un environnement à protéger**, pour le bien des générations futures. En effet, « *la terre ne nous appartient pas, nous l'empruntons à nos enfants* » (Antoine de St Exupéry). Chaque jour, à l'école, au travail, en famille ou dans la rue, nous devons nous efforcer d'avoir **une attitude citoyenne et écologique**. La mise en œuvre d'actions d'information dans les écoles sur les pratiques quotidiennes qui préservent l'environnement est à approfondir. Pour mieux informer l'ensemble des habitants de la CAVIL, nous proposons l'édition d'une plaquette indiquant les projets en cours en terme de tri, situant les différents points de collecte et expliquant la nécessité du recyclage.

En matière de transports, nous pourrions réduire les nécessités de déplacements en véhicules par une aide massive et coordonnée pour l'installation de services et de commerces de proximité. Par ailleurs, dans le cadre du « schéma directeur vélo », initié par la CAVIL, les élus de Gleizé doivent soutenir la faisabilité d'un projet « vel'à ville », sur le modèle lyonnais.

Au niveau de l'eau, nous devons affecter plus de moyens à l'identification des sources de pollution aux solvants chlorés, et faire contribuer les entreprises responsables à l'équipement d'un système de filtration sur charbon actif, en application du principe « pollueur-payeur ».

Concernant l'économie, nous proposons une réduction du taux de la taxe professionnelle pour les entreprises qui mettent en œuvre une politique transparente de réduction d'émissions polluantes et/ou de consommation d'énergie. Nous proposons que le journal municipal puisse informer les habitants de Gleizé des efforts faits et des innovations créées par les entreprises en matière de développement durable.

L'écologie et le développement durable sont des **valeurs à mettre au centre de l'action politique locale**. Cela nécessite des actions concrètes et rapides, ainsi que des dépenses accrues d'investissement (véhicules non polluants, utilisation de brûleurs au lieu des désherbants, utilisation systématique d'ampoules basse consommation, conseils pratiques dans le bulletin municipal) pour que chaque habitant s'approprie la notion d'économies d'énergie.

Groupe des élus de gauche, Ville de Gleizé

« Une attitude citoyenne et écologique...dans un environnement à protéger »



L'ECHO  
DU  
CITOYEN

### L'Echo quizz

Question 1: Quelle est la part d'eau douce disponible sur Terre?

- Réponse A: 3%
- Réponse B: 18%
- Réponse C: 33%

Question 3: Lors du 1er km, quelle est la consommation moyenne d'une voiture qui démarre à froid?

- Réponse A: 12 litres aux 100 kms
- Réponse B: 16 litres aux 100 kms
- Réponse C: 20 litres aux 100 kms

Question 5: Quel est le premier secteur producteur de produits chimiques?

- Réponse A: l'agriculture
- Réponse B: l'industrie
- Réponse C: le service militaire

Question 2: Un robinet qui goutte gaspille en moyenne par an?

- Réponse A: 100 litres d'eau
- Réponse B: 1000 litres d'eau
- Réponse C: 3500 litres d'eau

Question 4: Au cours de sa vie, combien de temps un européen citoyen passe-t-il en moyenne dans les enbouteillages?

- Réponse A: 6 mois
- Réponse B: 1 an
- Réponse C: 2 ans

Question 6: Réduire son allure de 120 km/heure à 100 km/heure ou de 130 km/heure à 100 km/heure vous fait économiser?

- Réponse A: jusqu'à 10% du carburant
- Réponse B: jusqu'à 20% du carburant
- Réponse C: jusqu'à 50% du carburant

Source: CRDP Bourgogne

Envoyer votre coupon réponse à l'adresse de l'association ou par mail

8, Impasse Claudine  
69400 GLEIZE

Courriel:  
gleizecitoyenne@free.fr

## Quel tri pour nos déchets ?

Gleizé Citoyenne et Solidaire

présente

dans le cadre de son cycle de conférences-débats

**DE NOS BESOINS A  
NOS DECHETS**  
Quels traitements pour  
quels changements sur la  
CAVIL?

**Mardi 7 Octobre 2008  
De 20H30 à 23H**

**Bourse du Travail  
21, Place Roger Rousset  
69400 Villefranche sur  
Saone**

**ENTREE LIBRE**

Si possible, merci de confirmer votre présence par mail:

[gleizecitoyenne@free.fr](mailto:gleizecitoyenne@free.fr)

La gestion de nos déchets quotidiens s'inscrit dans une démarche éco-citoyenne. A partir du mois d'Octobre, pour les particuliers dans les maisons, l'arrivée de containers jaunes constituent une étape importante sur notre agglomération.

Ainsi, le tri sélectif devient l'affaire de tous (la vôtre, celle de votre famille, celle de vos descendants) et il a des effets au niveau économique et social.

En effet, les objets ont pour la plupart une seconde vie (50 % des déchets jetés dans nos poubelles sont recyclables). Le tri permet d'économiser les ressources de notre planète et de créer des emplois (à travers la chaîne du tri, les usines de recyclage). En 2007 le tri a permis de collecter 2 562 tonnes de déchets ménagers à recycler sur la Communauté d'Agglomération

Les principaux objets à recycler seront les emballages cartonnés, les journaux magazines, les emballages métalliques, les bouteilles de verre.

Jean Michel BLANCHARD, Les Bruyères

- 5000 bouteilles plastiques recyclées permettent d'économiser 1 baril de pétrole
  - 1 tonne de cartonnets recyclés permet d'économiser 2,5 tonnes de bois (équivalent à la consommation d'énergie d'un habitant pendant 1 an)
  - 1 tonne de briques alimentaires recyclée permet d'économiser 2 tonnes de bois (équivalent à la consommation d'énergie d'un habitant pendant 6 mois)
  - 1 tonne de papier collectée permet de fabriquer 900 kg de papier recyclé en économisant 2,61 tonnes de bois et la consommation énergétique d'un habitant pendant 1 an
  - 1 tonne d'acier recyclé permet d'économiser 1,4 tonnes de minéral de fer et la consommation d'énergie d'un habitant pendant 8 mois
  - Chaque tonne de verre recyclé permet de fabriquer 2850 nouvelles bouteilles et d'économiser 660 kg de sable, 100kg de fioul et la consommation d'eau d'un habitant durant 8 jours
- source officielle de la CAVIL

## Développement durable et urbanisme

Il y a des sujets qui sont toujours difficiles à concilier, et ces deux ci sont certainement les plus coriaces à harmoniser. En effet comment implanter une zone d'habitation, commerciale ou autre sans prendre en compte l'impact sur le futur de notre environnement? C'est le pari auquel chaque élu doit aujourd'hui plancher, et Gleize petite commune par le nombre d'habitants, mais très grande par la superficie est confronté à ce dilemme. Depuis bientôt vingt ans, l'équipe municipale en place ne s'est guère préoccupée de ce domaine, laissant d'ailleurs la Communauté de Communes prendre en charge une certaine partie des équipements importants. A-t-on mesuré les conséquences ? Comment vont survivre les quelques commerces du Bourg, lorsque la zone d'Epinay sera opérationnelle avec sa grande surface et sa galerie marchande ? Si chaque quartier peut bénéficier de petits commerces de proximité multiservice, c'est autant de véhicules en moins qui traversent la commune pour se rendre à la grande surface et c'est bien évidemment moins de pollution. Et à plus ou moins long terme, un projet de contournement voit le jour pour soit disant résoudre les problèmes de circulation que l'équipe en place a créé en n'anticipant pas sur le long terme en matière d'urbanisme.

Christian VANDENDRIESCHE, Oully

### BULLETIN D'ADHESION

Nom

Adresse

Courriel

**GLEIZE CITOYENNE ET SOLIDAIRE**

8, Impasse Claudine  
69400 GLEIZE

Courriel: [gleizecitoyenne@free.fr](mailto:gleizecitoyenne@free.fr)

Montant de la cotisation annuelle: 20 Euros

Paiement par chèque à libeller à l'ordre de l'association et à renvoyer au siège social